

Du 31 mars 7h au 14 avril 7h
JEU
«Sleep For Miles*»
Règlement complet

**Gagnez des Miles en dormant*

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société American Express Carte-France, société anonyme au capital de 77 873 000 Euros, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro B 313 536 898, (ci-après « l'Organisateur ») dont le siège social est situé 4, rue Louis Blériot 92500 RUEIL MALMAISON organise du 31 mars 2014 à 7h (matin) au 14 avril 7h (matin) un jeu intitulé « Sleep For Miles » sur le site Internet www.sleepformiles.com (ci-après le « Site ») ainsi que sur l'application « Sleep For Miles » (ci-après l'« Application »).

Ce jeu est organisé en partenariat avec la Société AIR FRANCE, société anonyme au capital de 126 748 775 euros, immatriculée au RCS Bobigny sous le numéro 420 495 178 dont le siège social est situé 45, rue de Paris, 95 747 Roissy CDG CEDEX et la société KLM Lignes aériennes royales néerlandaises, société anonyme régie par le droit néerlandais, dont le siège social est à Amstelveen, Pays-Bas, 33014286 RCS Amsterdam.

ARTICLE 2 : OBJET DU JEU

Le jeu est composé de deux niveaux de participation :

- **1^{er} niveau : Participation aux tirages au sort :**

Le 1^{er} niveau de participation est proposé à tout internaute qui peut s'inscrire au tirage au sort à partir du Site ou à partir de l'Application.

Un tirage au sort par jour est proposé aux participants dans le cadre de ce 1^{er} niveau pendant toute la période du jeu, soit 14 tirages au sort.

- **2^{ème} niveau : Participation au cumul de Miles-Prime Flying Blue**

Le 2^{ème} niveau est réservé aux personnes ayant téléchargé l'Application sur leur iPhone 4 ou iPhone 5 à partir de l'App Store.

L'Application permet d'enregistrer les heures de sommeil dit « effectif ».

Pour la bonne compréhension du jeu et du présent règlement, il est précisé qu'une heure de sommeil effectif est une heure durant laquelle l'Application n'enregistre aucun mouvement notable de l'iPhone du participant et que la notion de nuit s'entend de 19h à 7h le lendemain matin.

En activant l'Application, le participant peut cumuler 10 Miles-Prime par heure de sommeil effectif commencée et enregistrée, dans la limite de 80 Miles-Prime par nuit et dans la limite des 2 000 000 Miles-Prime mis en jeu. Chaque heure commencée sera considérée comme enregistrée.

En participant à ce 2^{ème} niveau de jeu, le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort du 1^{er} niveau de participation.

ARTICLE 3 : ACCÈS ET PÉRIODE DU JEU

Le jeu est accessible comme suit :

- 1^{er} niveau :
 - en cliquant sur le bouton « JOUER MAINTENANT ! » inséré dans l'e-mailing dédié au jeu et envoyé aux membres Flying Blue français ou disponible sur les bannières web ou disponible sur le Site du jeu
 - en participant au 2^{ème} niveau de jeu via l'Application
- 2^{ème} niveau : en téléchargeant l'Application gratuitement dans l'App store

Le jeu se déroule du 31 mars 2014 à 7h (matin) au 14 avril 7h (matin) inclus, date et heure françaises de connexion faisant foi, de manière continue.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION SUR L'OPÉRATION

La communication de ce jeu s'effectue sur les supports suivants :

- Bannière sur le site flyingblue.com
- Bannière sur le site Air France
- Posts sur les pages Facebook de l'Organisateur
- Posts sur les pages Facebook d'Air France marché France
- Tweets sur les comptes Twitter de l'Organisateur
- Tweets sur les comptes Twitter d'Air France marché France
- Emails destinés aux membres Flying Blue et aux cibles des communications commerciales Air France
- Vidéos promotionnelles
- Supports papiers promotionnels
- Bannières sur sites média partenaires
- Newsletter membres American Express

ARTICLE 5 : ÉLIGIBILITÉ

5.1 La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonne

conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir un accès personnel à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide.

5.2 Participants du 1^{er} niveau de jeu

Le 1^{er} niveau de jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'agence Rapp, du personnel de l'Organisateur et de son partenaire AIR FRANCE KLM.

5.3 Participants du 2^{ème} niveau du jeu

Le 2^{ème} niveau est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de Rapp, du personnel de l'Organisateur et de son partenaire AIR FRANCE KLM.

Chaque Participant sera amené à s'inscrire sur le Site ou sur l'Application. L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée du jeu, l'heure de la réception de l'enregistrement des participations sur le serveur informatique dédié au jeu et hébergé chez le prestataire choisi par l'Organisateur, faisant foi.

ARTICLE 6 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

6.1 Inscription et participation au 1^{er} niveau de jeu :

Pour s'inscrire au 1^{er} niveau de jeu, le participant doit au plus tard le 14 avril, à 7h du matin (date et heure française de connexion faisant foi) :

- 1) Cliquer sur le bouton « JOUER MAINTENANT ! » inséré dans l'E-mailing dédié au jeu ou se rendre sur le Site ou cliquer sur l'une des bannières internet annonçant le jeu ;
- 2) Remplir le formulaire disponible en renseignant son nom, son prénom, son adresse email, sa date de naissance.
- 3) Le participant doit également préciser s'il est porteur d'une carte Flying Blue et/ou d'une carte American Express et renseigner le « niveau » de sa carte Flying Blue (Ivory, Silver, Gold ou Platinum).
- 4) Lire le contenu du règlement complet et en accepter les dispositions en cochant la case prévue à cet effet ;
- 5) Valider la création du compte soit via le bouton « Participer » et le participant accepte de recevoir des offres commerciales de la part d'American Express et d'Air France KLM soit via le lien « cliquant ici » et le participant ne recevra pas d'offres commerciales de la part

d'American Express et d'AIR France KLM. Il ne recevra alors que les communications Sleep for Miles.

Le compte ainsi créé lui permettra de se connecter directement sur le Site et à l'Application en renseignant son adresse email et sa date de naissance.

Pour participer à l'un des tirages au sort, le participant doit se connecter au Site avec ses identifiants: adresse email et date de naissance et cliquer sur « Activer ma nuit ».

Le participant est alors inscrit au tirage au sort du jour.

Il est également rappelé que toute participation au 2^{ème} niveau de jeu via l'Application inscrit automatiquement le participant au tirage au sort du jour.

6.2 Inscription et participation au « 2^{ème} niveau – Cumul de Miles-Prime Flying Blue » :

Pour s'inscrire, au 2^{ème} niveau de jeu, le participant doit au plus tard le 14 avril, à 7h du matin (date et heure française de connexion faisant foi) :

- 1) Télécharger l'Application (disponible gratuitement dans l'App Store)
- 2) Remplir le formulaire disponible en renseignant son nom, son prénom, son adresse email, sa date de naissance.
- 3) Le participant doit également préciser s'il est porteur d'une carte Flying Blue et/ou d'une carte American Express et renseigner le « niveau » de sa carte Flying Blue (Ivory, Silver, Gold ou Platinum).
- 4) Choisir de cocher, ou non, la case permettant à l'Organisateur et à son partenaire AIR FRANCE KLM d'envoyer au participant des communications électroniques ;
- 5) Lire le contenu du règlement complet et en accepter les dispositions en cochant la case prévue à cet effet ;
- 6) Valider la création du compte

Pour participer au 2^{ème} niveau de jeu, il suffit au participant de se connecter à l'Application en renseignant son adresse email et sa date de naissance puis d'activer sa nuit en cliquant sur le bouton « Activer ma nuit », prévu à cet effet. Il peut alors, s'il le souhaite, passer l'Application en mode avion (mode proposé par les réglages de l'iPhone, qui permet de désactiver les connexions et services sans fil suivants : Données cellulaires (voix et données), Wi-Fi, Bluetooth, GPS, Service de localisation).

Il est rappelé qu'en cliquant sur l'onglet « Activer ma nuit », le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort du jour.

Dès l'instant où le participant a activé sa nuit et jusqu'à ce qu'il la désactive (ou que l'application s'arrête automatiquement, après 8 heures de sommeil) l'Application comptabilise les heures de sommeil effectif du participant. Toute heure entamée est une heure de sommeil effectif.

6.3 Une seule inscription est autorisée par personne pour toute la durée du jeu. Si un participant s'est inscrit sur le Site, il peut se connecter avec ses identifiants sur l'Application et inversement. Il est formellement interdit aux participants de participer à partir de plusieurs adresses électroniques

différentes et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers pendant toute la durée du jeu. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers, cette (ou ces) participation(s) sera(ont) automatiquement annulée(s).

6.4 Le participant est informé que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies.

6.5 Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 7 : RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DU JEU

La participation à ce jeu en tant que participant implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du Site ou encore qui viole les règles officielles du jeu. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des lauréats potentiels.

L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

ARTICLE 8 : CONVENTION DE PREUVES

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion, de participation et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par l'Organisateur.

ARTICLE 9 : SÉLECTION DES GAGNANTS

9.1 Désignation du gagnant du « 1^{er} niveau - Tirage au sort»

Chaque jour de jeu, un tirage au sort sera effectué parmi les participants qui se seront inscrits conformément au présent règlement, entre 7h00 du matin la veille et 7h00 du matin le jour du tirage au sort : A titre d'exemple, un tirage au sort sera organisé le 5 avril parmi les participants correctement inscrits entre le 4 avril 7h du matin et le 5 avril 7h du matin.

14 tirages au sort seront donc organisés sur toute la durée du jeu, aux dates suivantes :

1^{er} avril, 2 avril, 3 avril, 4 avril, 5 avril, 6 avril, 7 avril, 8 avril, 9 avril, 10 avril, 11 avril, 12 avril, 13 avril et 14 avril.

Dans le cadre des tirages au sort des dates suivantes, 2 gagnants seront désignés par tirage au sort :

Mardi 1 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Jeudi 3 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Samedi 5 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Dimanche 6 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Lundi 7 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Mardi 8 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Mercredi 9 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Vendredi 11 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Samedi 12 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Dimanche 13 Avril 2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime
Lundi 14 Avril 2014 : 1 tour du monde en Miles-Prime soit 500 000 Miles-Prime

Dans le cadre des tirages au sort des dates suivantes, 1 gagnant sera désigné par tirage au sort :

Mercredi 2 Avril 2014 : 1 lot de 2 billets aller-retour avec réservation à destination de Kuala Lumpur sur vol AIR FRANCE uniquement en cabine Economy. Valeur unitaire commerciale = 2 275 € par billet
Vendredi 4 Avril 2014 : 1 lot de 2 billets aller-retour avec réservation à destination de Prague sur vol AIR FRANCE uniquement en cabine Economy. Valeur unitaire commerciale = 875 € par billet
Jeudi 10 Avril 2014 : 1 lot de 2 billets aller-retour avec réservation à destination de Barcelone sur vol AIR FRANCE uniquement en cabine Economy. Valeur unitaire commerciale = 875 € par billet
Lundi 14 Avril 2014 : 1 tour du monde en Miles-Prime soit 500 000 Miles-Prime.

9.2. Désignation des gagnants du « 2^{ème} niveau – Cumul de Miles-Prime Flying Blue»

A la fin de chaque nuit de jeu, les participants découvriront, en désactivant leur nuit, le nombre de Miles-Prime qui leur a été attribué, dans la limite de 80 Miles-Prime par nuit et des 2 000 000 de Miles-Prime mis en jeu.

9.3 Disposition communes

Des gagnants suppléants seront également désignés pour pallier, le cas échéant, la disqualification d'un gagnant pour quelque cause que ce soit.

Si un gagnant n'a pas respecté le règlement et notamment les articles 6 et 7, il perdra le bénéfice de sa dotation au profit d'un gagnant suppléant.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par gagnant sur toute la durée du jeu par niveau de jeu.

ARTICLE 10 : DOTATIONS MISES EN JEU

10.1 La dotation attribuée aux gagnants du « 1^{er} niveau - Tirage au sort»

Dans le cadre des tirages au sort, sont mis en jeu de la manière suivante :

Tirage au sort du 01/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 02/04/2014 : 1 lot de 2 billets aller-retour avec réservation à destination de Kuala Lumpur sur vol AIR FRANCE uniquement en cabine Economy. Valeur unitaire commerciale = 2 275 € par billet.

Tirage au sort du 03/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 04/04/2014 : 1 lot de 2 billets aller-retour avec réservation à destination de Prague sur vol AIR FRANCE uniquement en cabine Economy. Valeur unitaire commerciale = 875 € par billet.

Tirage au sort du 05/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 06/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 07/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 08/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 09/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 10/04/2014 : 1 lot de 2 billets aller-retour avec réservation à destination de Barcelone sur vol AIR FRANCE uniquement en cabine Economy. Valeur unitaire commerciale = 875 € par billet.

Tirage au sort du 11/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 12/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 13/04/2014 : 2 lots de 25 000 Miles-Prime.

Tirage au sort du 14/04/2014 : 1 tour du monde en Miles soit 1 lot de 500 000 Miles-Prime.

Ces Miles-Prime sont valables 20 mois suivant la date où ils ont été crédités.

A noter qu'en raison du caractère confidentiel de la valeur d'un Mile, l'information de la valeur unitaire de cette dotation ne peut être dévoilée. A titre d'exemple, 25 000 Miles-Prime représente l'équivalent d'un billet prime Classic aller-retour Paris-Rome. L'offre billet Prime Classic est soumise à conditions. Pour toute question relative au programme Flying Blue, les conditions d'utilisation des Miles, les participants et les gagnants le cas échéant sont invités à se rendre sur le site Internet <http://www.flyingblue.com/index.html>.

Les billets seront délivrés sur les vols opérés par Air France uniquement, au départ de la France métropolitaine, Corse incluse, dans la limite des places disponibles et dans les classes de réservation dédiées aux billets gratuits en classe Economy. Ils seront non cessibles, non échangeables, non modifiables et ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit (ex : remboursement de la valeur unitaire du billet en espèce), et à aucun gain de Miles Flying Blue. Le voyage devra être effectué avant le 31 décembre 2014. Après cette date, les billets seront perdus. Seuls les billets d'avion, taxes comprises, seront pris en charge par Air France, tout autre frais engagé par les gagnants seront à leur charge.

Les billets composant chaque lot doivent être utilisés uniquement par les gagnants et les personnes les accompagnants aux mêmes dates et sur le même vol AF à l'aller et au retour. Les billets devront être réservés auprès du service Air France en charge de l'émission de ce type de billets. La procédure sera communiquée aux gagnants dans le courrier électronique qui les informera de leur gain.

Les billets seront émis exclusivement sous format électronique. Le mémo voyage sera adressé par courrier électronique.

10.2 Les dotations attribuées aux gagnants du « 2^{ème} niveau – Cumul de Miles-Prime Flying Blue »

Dans le cadre du 2^{ème} niveau de jeu « Cumul de Miles », un nombre global de 2 000 000 Miles-Prime est mis en jeu.

Chaque participant se verra attribuer, sur toute la durée du jeu, 10 Miles-Prime par heure de sommeil effectif, dans la limite de 80 Miles-Prime par nuit et dans la limite des 2 000 000 Miles-Prime mis en jeu.

Ces Miles-Prime sont valables 20 mois suivant la date où ils ont été crédités.

A noter qu'en raison du caractère confidentiel de la valeur d'un Mile, l'information de la valeur unitaire de cette dotation ne peut être dévoilée.

Pour toute question relative au programme Flying Blue, les conditions d'utilisation des Miles les participants et les gagnants le cas échéant sont invités à se rendre sur le site Internet <http://www.flyingblue.com/index.html>.

Le décompte des Miles-Prime attribués au cours du jeu permettra au participant de savoir avant d'activer sa nuit s'il peut encore cumuler des Miles-Prime ou si tous les Miles-Prime ont été attribués. Dans l'hypothèse où le nombre de Miles-Prime restant ne permettrait pas au participant de cumuler

Le nombre maximal de Miles-Prime quotidien, un écran annonçant « *les 2 000 000 Miles ont tous été distribués* » s'affichera pour l'informer qu'il ne peut plus cumuler de Miles-Prime.

Il pourra néanmoins activer sa nuit afin de s'inscrire au tirage au sort du jour.

ARTICLE 11 : MISE EN POSSESSION DES DOTATIONS

A la fin de chaque nuit de jeu, les participants du 2^{ème} niveau découvriront combien de Miles-Prime ils ont cumulé.

Chaque jour de jeu, les résultats du tirage au sort de la veille seront affichés sur le site www.sleepformiles.com dans le menu présent en haut à droite de l'écran ainsi que sur l'Application dans la rubrique « Mon Compte » accessible depuis le menu en haut à gauche de l'écran.

Le lendemain de sa participation au tirage au sort, chaque gagnant se verra avisé par courrier électronique à l'adresse électronique communiquée sur le formulaire de participation de la marche à suivre pour obtenir sa dotation.

Les modalités pour entrer en possession de leur dotation seront indiquées dans ce courrier électronique. Concernant le gain de Miles-Prime, si le gagnant n'est pas titulaire d'un compte Flying Blue, il sera invité à en créer un et de renseigner son numéro Flying Blue dans la rubrique « Mon Compte » du site pour que les Miles-Prime qu'il aura cumulés lui soient versés, dans un délai d'un mois suivant la fin de l'opération.

Pour toute question relative au programme Flying Blue, les conditions d'adhésion au programme Flying Blue, les participants et les gagnants le cas échéant sont invités à se rendre sur le site Internet <http://www.flyingblue.com/index.html>.

Si la dotation remportée est un billet d'avion, le gagnant n'a pas d'obligation de se créer un compte Flying Blue pour bénéficier de la dotation.

Si un gagnant ne répond pas dans un délai d'un mois à compter de l'envoi de ce courrier électronique, si les coordonnées sont non valides, fausses ou erronées, ou si le gagnant refuse de se créer un compte Flying Blue, la dotation sera attribuée à un gagnant suppléant.

En tout état de cause, pour bénéficier de sa dotation, chaque gagnant devra fournir à l'Organisateur, sur simple demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse.

Chaque dotation est nominative et non-cessible. Chaque dotation ne peut faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacé par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque dotation par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

ARTICLE 12 : COMMUNICATION IDENTITÉ DES GAGNANTS

Les gagnants autorisent gracieusement, pendant une durée de un (1) an à compter de la fin du jeu, l'Organisateur à reproduire, utiliser leurs nom et prénom dans tout message publicitaire de communication (notamment mais pas exclusivement affichage, presse, radio, T.V., Internet, supports multimédias, supports hors média, etc.) et dans toute manifestation publi-promotionnelle liées au jeu dans le monde entier.

ARTICLE 13 : LITIGES

Le fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux de Paris (France) au regard des lois françaises, seules compétentes.

ARTICLE 14 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Pour participer au jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à :

American Express

Jeu Sleep For Miles

4, rue Louis Blériot 92500 RUEIL MALMAISON

Sous réserve du consentement exprès du participant, ces données pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins commerciales. Elles pourront faire l'objet de cessions, locations ou utilisations auprès de tiers. Le participant pourra s'y opposer en écrivant par voie postale à l'adresse ci-dessus mentionnée

ARTICLE 15 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, bogue, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les formulaires électroniques de participation ne sont pas enregistrés, incomplets, ou impossibles à vérifier.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, ses filiales et sociétés mères, employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnés ou subis par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

ARTICLE 16 : DÉPOT ET COPIE DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le règlement complet du jeu est déposé à la SCP HAUGUEL –SCHAMBOURG, Huissiers de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris, France et est disponible sur le Site.

Toute modification du présent règlement et toute décision de l'Organisateur feront l'objet d'un avenant au présent règlement déposé à la SCP HAUGUEL – SCHAMBOURG, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Le règlement complet du jeu est accessible sur le Site, dans la rubrique « Règlement » où il peut être imprimé et sur chaque page de l'Application, dans la rubrique « Règlement ».

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à :

RAPP

Jeu Sleep For Miles

55, rue d'Amsterdam

75008 PARIS

Les frais engagés par le participant pour obtenir ce règlement seront remboursés (timbre remboursé au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite conjointe (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu, et en joignant un RIB ou RIP).